



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

FO NÉGOCIE LE COÛT DU TRAVAIL EN VUE DE L'ACCROÎTRE!

Victoire à la Pyrrhus, tour de passe-passe... beaucoup d'expressions ont été utilisées signifiant les interrogations de beaucoup de commentateurs sur l'annonce du gouvernement du retrait temporaire de l'âge pivot du projet de loi relatif au projet de régime unique par points.

Pour ce qui nous concerne, nous l'avons immédiatement communiqué : nous ne sommes pas dupes de l'opération. L'âge pivot, ou l'âge d'équilibre, est intrinsèque au régime unique par points lui-même. Pour deux raisons. D'une part, car l'État, les gouvernements auront, demain, la possibilité de jouer sur les paramètres du système et, par voie de conséquence, sur le niveau de pension représenté par le capital de points, et donc sur l'âge effectif auquel chacun pourra prendre sa retraite. C'est

le sens que nous donnions à la formule « réforme paramétrique permanente » qui fera que, pour celles et ceux encore en emploi à 62 ans, l'âge légal pourrait devenir virtuel dans l'avenir. Nous avons trop en tête que, du Haut-commissaire en son temps au président de la République, en passant par le Premier ministre, on n'a eu de cesse de nous dire : il faudra travailler plus longtemps!

D'autre part, car tant la lettre du Premier ministre reçue samedi 11 janvier que le projet de loi rectifié ce mardi 14 janvier le confirment, il est bien prévu à terme un âge d'équilibre, et l'âge de 64 ans a été évoqué précisé-

ment depuis le mois d'avril et l'est encore dans la lettre en question.

Ce qui est mis entre parenthèses est la mesure temporaire, ajoutée par le Premier ministre récemment, consistant à faire entrer en vigueur l'âge pivot dès 2022, donc y compris dans le cadre du système de retraite actuel, sous réserve, nous dit-il, que soit proposée une solution alternative permettant de réaliser, à l'horizon 2027, les 12 milliards d'économie correspondants. Mais, précise-t-il, sans que cela ne conduise à une hausse du coût du travail, ce dont se sont félicitées immédiatement les organisations patronales, qui appellent à une « mesure d'âge »!

Au-delà du mauvais film de l'Assurance chômage, auquel tout un chacun a pensé, cela démontre à tout le

moins une méconnaissance, de la part de tous ceux qui ont vu dans cette proposition « une victoire », de ce que sont le dialogue social, la négociation collective et la raison d'être des syndicats : sur les salaires, les conditions de travail, le temps de travail, la protection sociale... Par essence, le syndicat, qui représente les salariés en tant qu'ils échangent leur travail contre une rémunération, négocie, à quelque niveau que ce soit, le « coût du travail », et en vue de l'accroître! C'est en tout cas la raison d'être de FO et cela le demeurera contre vents et marées! Et c'est en ce sens que nous nous exprimerons et agirons sans relâche.



Maxime Chery, tu étais encore avec nous toutes et tous, ce jeudi 9 janvier, un homme et un militant, debout, engagé, convaincu de la juste cause pour laquelle nous manifestions, celle de la protection sociale collective.

Depuis longtemps déjà, au quotidien, tu agissais, te rebellais s'il le fallait, pour les droits de tes collègues salariés. Toi, l'homme et ton engagement, rien ni personne ne pourra l'effacer. Cela reste et restera. Lorsque j'ai appris ton désespoir, ton acte dramatique de t'être fait cette violence irrévocable pour en éviter une autre, j'ai immédiatement été saisi : « C'est dramatique, intolérable qu'un salarié soit réduit à un tel désespoir au travail. La justice doit passer et justice doit lui être rendue. Je suis immensément triste aujourd'hui en tant qu'homme et en tant que secrétaire général de FO, sa confédération. » Mes très sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses camarades. Solidarité avec ses collègues salariés.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr